

Complémentaire santé des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transition énergétique et du secrétariat à la mer (MTECT, MTE, SM)

La négociation est en cours

Où en est-on ?

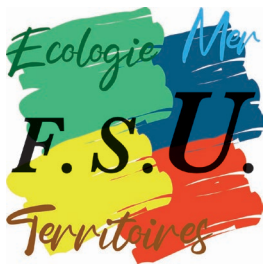
Depuis 2019, les agent.es de notre pôle ministériel peuvent s'ils le souhaitent adhérer à l'offre MGEN qui leur permet de bénéficier d'une protection sociale complémentaire, comprenant un volet « complémentaire santé » **ET** un volet « prévoyance » (appelé « couplage »).

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'offre MGEN ministérielle sera remplacée par une nouvelle offre complémentaire santé (PSC).

Un accord interministériel a été signé en février 2022 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Fonction publique de l'État. Cet accord doit être décliné dans chaque ministère et doit faire l'objet d'une négociation avec les représentant.es du personnel. Au sein de notre pôle ministériel, la négociation a débuté en mars 2023. Cet accord concernera les services centraux, les services déconcentrés et les établissements publics sous la tutelle de notre pôle ministériel (sauf la DGAC).

Ce qui changera pour les agent.es à compter du 1^{er} janvier 2025

- L'adhésion à la nouvelle complémentaire santé sera obligatoire pour toutes et tous,
- Environ 50% de l'adhésion seront à la charge de l'employeur. La participation de 15€ mensuelle actuelle n'aura donc plus lieu d'être,
- Un panier de soin interministériel minimal, qui pourrait être amélioré avec une participation financière plus importante de l'employeur,
- Fin du couplage et arrêt des prévoyances référencées au ministère



La concertation

La concertation avec l'Administration permettra de définir un cahier des charges pour initier le marché public et sélectionner le prestataire. Elle doit également permettre d'améliorer le panier de soins interministériel avec l'augmentation la prise en charge de l'employeur.

La FSU cherchera toutes les opportunités d'améliorer l'accord interministériel.

Elle demandera des taux de remboursement des frais de santé permettant à chacun.e d'avoir des soins de qualité notamment en matière dentaire, optique, médecines « douces », etc.

Elle veillera à ce que la solidarité vis-à-vis des ayant-droits, des personnels en fin de contrat et des retraités soit respectée afin que le montant des cotisations reste abordable pour toutes et tous.

La prévoyance

Des négociations interministérielles devaient avoir lieu en 2022 avec la Fonction publique pour proposer une prévoyance aux agentes et aux agents. Mais les discussions s'enlisent et aucun accord n'a été trouvé à ce jour.

La prévoyance proposée historiquement au sein du MTE par la MGEN arrive au terme du contrat à la fin 2023. Les organisations syndicales ont demandé qu'une solution soit proposée aux agent.es en attendant l'arrivée de la nouvelle prévoyance.

Pour le long terme, la FSU Ecologie revendiquera une prévoyance obligatoire qui offre une couverture forte aux personnels. Consciente de l'impact financier d'une prévoyance obligatoire, la FSU se battra pour obtenir une participation significative de l'employeur à l'adhésion des agent.es pour la rendre accessible à toutes et tous.

L'équipe FSU Ecologie en charge de cette négociation reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations qui peuvent être adressées à sne@fsu.fr.

Vincent AIZIN, Amélie BUNEL, Véronique CARACO-GIORDANO et Jean-Noël GAUTIER